

REUNION DU 1^{ER} FEVRIER 2007

L'an deux mil sept, le premier février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean DUPE, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents : MM., DUPE, GIRARDIN, Mme LESCENE, MM. FOUACHE, DUTOT, PATIN, Mme BOURREAU, MM. COLBOC, LEMOINE, GASNIER, Mme BAILLIEUL, MM. CAHIERRE, QUEVREMONT, Mlle VINCENT, Mme TASSERIE G., M. BELLONCLE, Mmes RINGOT, CADINOT, M. AUPAIX, Mmes MULLER, EUDIER.-

Etaient excusés : Mmes CARRE, COLLIARD, M. LIBERGE, Mmes POISSIER, TASSERIE S.-

formant la majorité des membres en exercice.

Madame EUDIER a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- **COMMUNICATIONS**
- **PLAN LOCAL D'URBANISME**
 - ↳ Modification
- **CLASSES DE DECOUVERTE**
 - ↳ Définition des modalités de financement
- **ASSOCIATION « LE SiRoCo»**
 - 1 - Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2006
 - 2 - Présentation du rapport d'activité
 - 3 - Examen du budget prévisionnel 2007
 - 4 - Renouvellement de la convention d'objectif
- **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil du décès de la mère de Monsieur Stéphane TIGHARGHAR, chargé de communication de la Ville, le 29 janvier dernier.

Dates à retenir :

- Prochain Conseil Municipal le 15 mars
- Foire aux rameaux le 17 mars
- Repas des aînés le 15 avril

Rapport annuel sur les activités de la Communauté de Communes – Exercice 2005 :

↳ Questions des conseillers

Madame BOURREAU s'étonne de l'importance du déficit de l'école de musique (environ 400 000 €) et demande si tous les professeurs de musique ont un grade appartenant à la catégorie A.

↳ Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. En effet l'enseignement de la musique nécessite des diplômes obligatoires qui correspondent à la catégorie A.

Monsieur COLBOC demande si le logement du gardien de la piscine est inoccupé.

↳ Monsieur le Maire lui répond qu'il est mis à la disposition des associations utilisant la piscine.

Réponses aux questions posées par les conseillers lors de la séance du 7 décembre 2006 :

Monsieur LEMOINE a demandé quel était le nombre de places de parking nécessaires pour le stationnement des parents dont les enfants fréquentent le collège.

↳ Monsieur FOUACHE a contacté les services du Conseil Général qui n'ont pu lui apporter de réponse. Toutefois, en considérant le nombre d'élèves ne prenant pas les transports en commun, il peut être estimé un besoin de 30 à 40 places.

Monsieur GASNIER a demandé s'il était possible de réguler les feux tricolores RD6015/ Rue de la République afin d'augmenter le temps de passage des véhicules venant de la route de la gare à certaines heures de la journée.

↳ La Société FORLUX, délégataire de la gestion des installations d'éclairage public de la Ville a été contacté et a répondu qu'il était possible techniquement de satisfaire à cette demande. Il lui a donc été demandée une estimation financière des modifications nécessaires.

Monsieur FOUACHE avait signalé que le revêtement au pied des mâts du Vert Vallon n'était toujours pas réalisé.

↳ Les services techniques ont relancé la Société FORLUX fin janvier.

Madame Gisèle TASSERIE avait signalé que le sens de circulation sur les places centrales n'était pas respecté.

↳ Les essais de signalisation sur les places centrales sont prévus pour mi-février.

PLAN LOCAL D'URBANISME

↳ Modification

Monsieur le Maire rappelle, que lors de sa séance du 26 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Afin de répondre aux besoins de développement urbain et économique de la commune, des zones AU (à urbaniser) ont été créées. Ces zones à urbaniser sont de deux types :

- des zones AU déjà correctement desservies en voirie et réseaux divers qui peuvent être directement ouvertes à l'urbanisation moyennant le respect des règlements correspondants figurant au P.L.U.
- des zones AU dont la desserte en voirie et réseaux divers est insuffisante qui ne peuvent être ouvertes à l'urbanisation qu'à la double condition :
 - 1) qu'une desserte correcte soit assurée.

2) que le P.L.U. soit modifié.

Une zone AUs, située à l'angle Sud Est de l'intersection de l'Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de la Route du château, destinée aux activités commerciales se trouve dans ce 2^{ème} cas.

L'aménageur se proposant de réaliser une desserte correcte de cette zone, Monsieur le Maire souhaite engager une modification du P.L.U. afin d'ouvrir cette zone à l'urbanisation.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L123-13,
Après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à la mise en œuvre par Monsieur le Maire de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le bureau d'étude ATTICA sera chargé de réaliser cette modification.

Monsieur COLBOC demande pourquoi l'ouverture à l'urbanisation de cette zone n'a pu être faite au moment de l'élaboration du P.L.U.

↳ Monsieur le Maire lui répond que cela n'était pas possible car la desserte en voirie et réseaux divers est insuffisante.

Monsieur CAHIERRE demande si la desserte inclue les voies d'accès.

↳ Monsieur le Maire lui répond qu'elles existent, la notion de desserte concernant surtout l'alimentation en eau potable, en électricité et en assainissements.

CLASSES DE DECOUVERTE

↳ Définition des modalités de financement

A la demande de Monsieur le Maire, Madame LESCENE, Adjointe, présente le dossier.

Elle rappelle au Conseil que, lors de sa séance du 7 décembre dernier, il avait adopté l'ensemble du programme des classes de découverte et sorties pédagogiques 2006/2007.

Afin de pouvoir définir les modalités de financement de ce programme, Madame LESCENE propose au conseil d'adopter les principes de financement suivants pour l'ensemble des classes de découverte et projets pédagogiques :

1°) A la charge de la Ville :

- Coût du transport,
- Participation de 30% du coût du séjour pour les enfants résidants à Saint Romain,
- Coût des accompagnateurs et instituteurs.

2°) participation minimum demandée aux familles calculée de la manière suivante :

- Produit du prix de 2 repas/jour au restaurant scolaire au tarif appliqué aux saint romains par le nombre de jours totaux du séjour, arrondi à l'euro supérieur.

Une aide complémentaire peut être accordée par le CCAS en fonction du quotient familial des familles.

3°) De demander une participation financière au Département de la Seine-Maritime.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

- **ADOPTÉ** les principes de financement des classes de découverte et sorties pédagogiques exposés ci-dessus.

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Département de la Seine-Maritime pour les projets de classe de découverte 2007 suivants :

- ↳ Séjour à ASNELLES
- ↳ Séjour «TOUS EN LOIRE ».

Monsieur COLBOC s'étonne du financement par le Département des classes de découverte.

↳ Madame **LESCENE** lui répond que le Département ne finance que si le séjour comporte des nuitées.

- ASSOCIATION « LE SiRoCo»

- 1 - Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2006
- 2 - Présentation du rapport d'activité
- 3 - Examen du budget prévisionnel 2007
- 4 - Renouvellement de la convention d'objectif

A la demande de Monsieur le Maire, Madame **JANIN**, Présidente de l'association « le SiRoCo », assistée de Monsieur **REGNIER**, directeur, présente le compte de résultat 2006, le rapport d'activité et le budget prévisionnel 2007.

Madame **JANIN** remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de leur invitation et demande à Monsieur **REGNIER** de présenter les dossiers.

1. Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2006

Conformément à la convention d'objectifs passée entre la Ville et l'association « le SiRoCo », le compte de résultat de celle-ci doit être communiqué à la Ville avant le 31 janvier de l'année suivante.

Monsieur le Maire présente ce compte de résultat au Conseil en le comparant au budget prévisionnel déjà présenté par l'association au titre de l'année 2006 :

	Budget prévisionnel	Budget réalisé
Dépenses	134 245,00 €	146 195,44 €
Recettes	134 245,00 €	147 462,19 €

Soit un excédent de 1 266,75 € (hors Festival Voix d'guitares).

Monsieur le Maire fait remarquer que le budget réalisé est conforme au budget prévisionnel excepté pour le poste « cachets des artistes, frais des spectacles, déplacements et réceptions » qui a doublé, ce qui est à rapprocher du poste « billetterie spectacles » qui a été multiplié par 1,5.

Cette différence s'explique par le résultat médiocre du concert de Little Bob (171 spectateurs au lieu des 500 attendus) ainsi qu'une augmentation du nombre de spectacles pour les scolaires qui sont par nature déficitaires.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le résultat comptable de l'association « le SiRoCo » pour l'année 2006.

Monsieur CAHIERRE demande la signification du poste « nettoyages » en recettes.

↳ Monsieur REGNIER lui répond qu'il s'agit des frais de nettoyage qui sont facturés à chaque location.

Madame EUDIER demande pour quelle raison les recettes de la billetterie en 2006 sont moins importantes qu'en 2005.

↳ Monsieur REGNIER lui répond que l'année 2005 a été exceptionnelle grâce à la programmation de deux spectacles à public « captif » (Ange et Claude Bolling).

Monsieur LEMOINE fait remarquer que l'association a réussi à équilibrer son budget après seulement deux années d'exercice.

Monsieur CAHIERRE demande pour quelle raison l'aide de l'ODIA n'a pas été obtenue.

↳ Monsieur REGNIER lui répond qu'il n'a pas été choisi de spectacles dans leur catalogue.

2. Présentation du rapport d'activité

Monsieur le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article 3 de la convention d'objectifs passée entre la Ville et l'association « le SiRoCo », chaque année le conseil municipal examine, et adopte éventuellement, le rapport d'activité présenté par l'association.

Considérant que :

- les locations auprès des particuliers et des associations ont augmenté mais ont atteint leur maximum compte tenu du nombre de week-end et de jours fériés disponibles dans l'année. Les locations auprès des entreprises restent stables.
- une légère hausse de la fréquentation des spectacles malgré le résultat médiocre de l'unique tête d'affiche.
- un vif succès des spectacles jeune public présentés en séance scolaire (certaines classes ont dû être refusées faute de place).
- Une renommée de plus en plus importante de la salle.

Le rapport d'activité 2006 présenté par l'association le 28 janvier 2007 correspond aux objectifs que lui a fixé la Ville.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport d'activité 2006 de l'association « le SiRoCo »

Madame RINGOT demande si la programmation des spectacles est diffusée par internet.

↳ Monsieur REGNIER lui répond que l'association a son propre site à cet effet.

Madame EUDIER fait remarquer à l'assemblée que sans la subvention complémentaire accordée en 2006, le budget de l'association serait en déficit.

↳ Monsieur le Maire répond que cette subvention correspondait à une compensation de l'augmentation du coût du chauffage consécutive au contrat de maintenance chauffage conclu par la Ville en mars 2005 avec la société COFATHEC pour l'ensemble des bâtiments communaux et non au comblement d'un déficit supplémentaire résultant de l'activité culturelle de l'association.

Monsieur CAHIERRE demande si les enfants qui assistent à des spectacles dans le cadre scolaire incitent leurs parents à fréquenter le SiRoCo.

↳ Monsieur REGNIER lui répond par l'affirmative.

3. Examen du budget prévisionnel 2007

Monsieur REGNIER porte à la connaissance de l'assemblée que le projet du budget prévisionnel 2007 nécessite une subvention d'équilibre de la Ville de 87 500 €, quasiment identique à celle allouée en 2006.

Cette subvention permettra à l'association d'atteindre les objectifs suivants :

- développer la présentation de spectacles jeune public
- continuer la programmation de spectacles vivants en collaboration avec les structures locales (MPT, école de musique...)
- programmer des spectacles régionaux et d'envergure nationale pour la renommée de la salle.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au budget prévisionnel 2007 ainsi présenté.
- **DIT** que la demande de la subvention d'équilibre sera examinée lors du vote du budget prévisionnel 2007 de la Ville.

Monsieur QUEVREMONT :

1°) fait remarquer que les prévisions de recettes relatives aux locations aux entreprises paraissent optimistes.

↳ Monsieur GASNIER lui répond que cela ne représente que 3 locations sachant que 2 réservations ont déjà été faites pour l'année 2007

2°) demande pourquoi l'excédent n'est pas reporté.

↳ Monsieur GASNIER lui répond que les résultats sont lissés sur 3 ans.

4. Renouvellement de la convention d'objectif

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil que la convention d'objectifs passée entre la Ville et l'association « le SiRoCo » prend fin le 19 février 2007. En conséquence il propose au conseil son renouvellement dans les mêmes conditions.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs passée entre la Ville et l'association « le SiRoCo » jointe en annexe à la présente délibération.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a eu lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci lors de la réunion du conseil du 15 mars 2007.

Monsieur le Maire présente les grands équilibres financiers :

- l'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement fait apparaître un équilibre ces 4 dernières années qui reste précaire en raison des recettes sur lesquelles la Commune n'a aucun pouvoir décisionnaire sur la répartition du Fond Départemental de la Taxe professionnelle, sur les subventions de la CAF et sur les dotations de l'Etat.

- les prévisions de recettes et dépenses de fonctionnement pour l'année 2007 font apparaître un autofinancement prévisionnel en baisse malgré une diminution de l'annuité de la dette (-17,9%) en raison d'une part de la diminution :

- Du FDTP relatif à l'entreprise LAFARGE (-45 000 €),
 - Des subventions de la CAF relatives au contrat Enfance/Jeunesse (estimation : -15 000 €),
- d'autre part de l'augmentation des :
- Frais de personnel suite à la réforme de la fonction publique territoriale (estimation : + 40 000 €)
 - Frais de fonctionnement de la Maison Pour Tous (+ 18 000 €)
 - Dépenses de fonctionnement estimée à 2%

- le niveau d'emprunt de la commune est conforme à la politique qui avait été adoptée en 2001.

(Voir tableau compta comparatif 2007/2006 en annexe 1)

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur GIRARDIN, premier adjoint, présente les orientations budgétaires proposées par les Adjoints dans le cadre de leurs délégations.

Madame BOUREAU aurait souhaité que le tableau des orientations budgétaires soit joint à la convocation à cette séance.

(Voir tableau des orientations budgétaires en annexe 2)

- Commission foires, marchés et activités commerciales :

Monsieur CAHIERRE demande si les réservations au sol destinées à la fixation de la barre aux bestiaux à déplacer pour la Foire des Rameaux sont ceux qui avaient été prévus en 2006.

↳ Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de réservations supplémentaires nécessaires pour satisfaire à une obligation de sécurité.

- Commission espaces et bâtiments communaux :

Madame EUDIER fait remarquer que la réhabilitation du bâtiment des services techniques représente un coût plus élevé qu'une construction neuve.

↳ Monsieur le Maire lui répond par la négative et l'invite à consulter le dossier auprès des services techniques.

Monsieur COLBOC n'est pas favorable à la reprise des trottoirs autour de la mairie/salle des fêtes/perception/poste au motif qu'une réfection a déjà été réalisée.

↳ Madame Gisèle TASSERIE lui répond que cela est nécessaire car leur mauvais état occasionne des chutes.

↳ Monsieur le Maire explique que les dalles qui forment ces trottoirs sont posées sur du sable, ce qui est à l'origine de leur instabilité et qu'une autre solution technique est à étudier afin de garantir la stabilité.

Monsieur LEMOINE pense que l'estimation des acquisitions nécessaires pour la réalisation de la voie d'accès au parking qui sera aménagé sur le terrain qui appartenait à Melle Odièvre est élevée.

↳ Monsieur le Maire lui répond que cette estimation comprend non seulement des

acquisitions de terrain mais aussi de bâtiments, notamment anciennement destiné à usage d'habitation.

Monsieur LEMOINE demande s'il est possible d'aménager un accès handicapé pour un accès extérieur à la mairie.

↳ Monsieur le Maire lui répond que la Ville a l'obligation d'élaborer d'ici trois ans un plan d'accès sur la commune pour les personnes à mobilité réduite et ce plan sera annexé au Plan Local d'Urbanisme et que cette demande sera étudiée dans ce cadre.

QUESTIONS DIVERSES

Madame BOURREAU demande de quelle manière les services d'incendie et de secours sont prévenus en cas d'incendie.

↳ Monsieur CAHIERRE lui répond qu'il suffit de composer le 18 sur un téléphone. Ces appels sont centralisés à Yvetot qui prévient le centre de secours concerné.

Monsieur GASNIER souhaite que le rapport d'activité 2006 de la Maison Pour Tous soit communiqué au conseil.

Monsieur le Maire lui répond qu'il le fera dès qu'il sera approuvé par l'assemblée générale de l'association.

Sans autre question, la séance est levée à 21h40.